

Projet de procès-verbal des 18R

XVIIIèmes Rencontres nationales (XVIIIème assemblée générale) de la Fédération française des Centres LGBT

Rennes, samedi 12 juillet 2008, 10h14

Etaient présentEs :

Pour les membres titulaires :

- 1- Angers (Quazar) : Jean-Pierre, Laurent et Michael ;
- 2- Dijon (CIGaLes | Collection Incroyable de Gays et de lesbiennes | Centre LGBT Dijon Bourgogne) : Bruno, Dominique, Mathieu (secrétaire) et Romain ;
- 3- Lille (J'En Suis, J'Y Reste | CGL Lille) : Cécile ; Mathieu
- 4- Lyon (FGL Lyon | Forum gai & lesbien) : Jean-Michel et Xavier ;
- 5- Metz (Couleurs Gaies | Centre LGBT Lorraine-Nord) : Bettina (vice-présidente) ;
- 6- Orléans (GAGL | Groupe Action Gay & Lesbien Loiret) : Bianca, Denis (président), Romain et Sébastien (trésorier adjoint) ;
- 7- Reims (Ex Æquo) : CIGaLes | Collection Incroyable de Gays et de lesbiennes | Centre LGBT Dijon Bourgogne ;
- 8- Reims (RLG | Reims Liberté Gaie) : Jérémie et Manu ;
- 9- Tours (LGP Région Centre | Espace LGBT de Touraine) : Alexis (vice-président), Frédéric, Jean-Louis (secrétaire) et Nicolas (administrateur)

Pour les membres associés, associations affinitaires :

- 10- Nancy (Équinoxe Nancy Lorraine) : Francesca (trésorière), Jérémie, Laurence (administratrice) et Patrick (président) ;
- 11- Nantes (CLGNA | Centre Lesbien & Gay Nantes Atlantique) : Raphaël ;
- 12- Rennes (CGLBT Rennes | Centre lesbien, gay, bi & trans de Rennes) : Bernard également militant de Aides) et Grégory ;
- 13- Rivière-Salée (An Nou Allé ! CGL Antilles-Guyane & Outre-Mer | Association des NoirEs LGBT et de leurs amiEs en France) : David (secrétaire général) ;

Pour les membres associés, observateurs :

- 14- Tjenbé Rèd : David (président) ;

Pour les candidats à l'adhésion :

- 15- Trans Aide : Delphine et Stéphanie.

Le corps électoral est formé des huit membres titulaires présents ou représentés (Matthieu de Lille précisant qu'il n'est pas mandaté par son association). Les deux membres titulaires absents et non représentés sont donc Lille et Saintes (ADHÉOS | Association d'aide, de défense homosexuelle, pour l'égalité des orientations sexuelles). Pour rappel, Homonyme est dissoute.

Présidence de la Fédération : Tours.

Trésorerie de la Fédération : Lille.

Membres présents de la Commission de coordination : David de Paris, Jérémie de Reims et Matthieu de Lille et Paris et Jean-Louis de Tours

Membre absent et excusé de la Commission de coordination : Stéphane de Metz.

10h14

La Commission de coordination (ComCo) - L'assemblée générale est ouverte. Cécile du CGL Lille et Frédéric de Saintes (Adhéos) doivent encore arriver.

10h15

Point 1

Trésorerie - Rappel de cotisation 2008 - Tous les présents sont à jour de cotisation.

Résolution adoptée sans opposition manifeste :
Le bureau de séance est composé comme suit au sein de la ComCo :
Président de séance : Matthieu ;
Secrétaire de séance : David ;
Assesseurs : Jean-Louis et Jérémie.

- - -

10h16

Point 2 - C

La ComCo donne lecture de sa déclaration adressée aux membres, en lieu et place de son bilan annuel d'activité, en même temps que la convocation.

Dijon donne lecture d'une déclaration présentée comme personnelle par son président.

Suite à cela, Romain demande la parole pour une déclaration :

« Déclaration en mon nom propre

La corde de la victimisation est usée.

Non une modification des statuts n'est pas « souvent déclenchée » pour de mauvaises raisons. Elle a souvent pour but de mettre en adéquation la pratique et la théorie, théorie éprouvée par la pratique, et rentre donc concrètement dans le processus d'évolution de l'association.

C'est tout à fait la situation qui nous occupe aujourd'hui. Eprouvée par plusieurs années de pratique, notre théorie statutaire a visiblement montré ses limites. Au risque de le répéter, nous vivons bien dans notre fédération une crise d'évolution. Soit on maintient tel quel sous forme de statu quo et il ne faut alors rien attendre de plus et réviser les ambitions collectives à la baisse, soit collectivement, nous faisons le choix de l'évolution et pouvons espérer avancer encore plus sur le chemin d'une fédération nationalement reconnue.

Les propositions reçues la semaine passée sous forme de contribution font mine de reprendre des éléments déjà pointés ou proposés par d'autres pour mieux les tourner en ridicule. Le choix est alors clairement celui du statu quo.

Personnellement ce n'est pas le mien.

Deux membres de la commission de coordination ex-démissionnaires tentent de vous faire passer le conflit qui nous opposa comme une incompatibilité d'humeur. Il n'en est rien. Il a à sa source une conception diamétralement opposée de la Fédération et de son fonctionnement (évolution versus statu quo) au point d'organiser des cabales pour évincer ceux qui dérangent trop (pour mémoire Alexandre Deffosse, Kristof Arroyo puis Moi).

Je lis une diatribe comportant le mot « vengeance » (ou entre parenthèse on confond contribution et droit de réponse). Mais que l'on me dise de quoi l'on parle ? Si dire la vérité, si rétablir la vérité, est de la vengeance, alors oui deux fois. Mais ce n'est pas la définition du dictionnaire me semble-t-il, alors que l'on nous explique de quoi l'on parle concrètement ici et maintenant.

Et je tiens à faire remarquer que CIGaLes est le seul Membre à avoir émis des propositions.

L'ordre du jour qui nous est proposé est fait de telle manière à noyer le poisson et vous convaincre du statu quo.

La corde de la victimisation est usée car la carte du « tu dois me respecter » qui fut si souvent brandie pour faire taire la critique ne peut plus l'être et en voici les raisons :

- les statuts actuels ne servent plus à rien (sauf à décorer peut-être) puisque vous vous êtes assis dessus, les rendant obsolètes (quid des ratifications des résolutions 17R ?)
- on ne peut pas traiter les Membres Titulaires impunément de « moutons de Panurge »
- tout comme, on ne peut plus tolérer que les Membres associés aient « le cul entre deux chaises » en étant adhérents sans pouvoir assumer cette adhésion jusqu'à un vote. Le local est-il notre seul critère de légitimité ? Une association LGBT sans local est-elle moins légitime qu'une association possédant un local ? Ou alors il aurait fallu être pertinent jusqu'au bout et ne pas accepter les adhésions des Associés.

En conclusion on ne sort pas de la crise en reculant.

Nous devons établir une nouvelle direction élue avec des objectifs clairs au sortir de ces Rencontres.

Merci de votre attention. »

David A. (ComCo) répond que le débat ne doit pas porter sur des invectives.

10h27

ComCo - Points divers ? Titularisation d'Equinoxe, admission de Trans Aide ?

A l'initiative de Dijon, Orléans et Angers notamment, débat sur le respect des statuts lors de cette AG (la question de la composition du corps électoral paraissant centrale)... sur le passage en AGE (assemblée générale extraordinaire)... sur le projet d'ordre du jour... sur la nomination d'un groupe de travail rédacteur de nouveaux statuts... sur une nouvelle ComCo...

L'attention de l'assemblée est attirée (notamment par Tjenbé Rêd et la ComCo) sur l'article 10, alinéa 2 des statuts, dont il est donné lecture : "L'Alliance tient ordinairement ses Rencontres en hiver puis en été. Des Rencontres extraordinaires peuvent être convoquées par la Présidence sur proposition motivée de la Commission ; elles sont également convoquées sur demande motivée de trois Membres titulaires ; la convocation doit alors se faire par lettre recommandée avec avis de réception adressée en temps utile ; les Rencontres ne peuvent alors se prononcer que sur la seule base de la motivation exposée pour les convoquer" : si les conditions requises par cet article n'étaient pas réunies, un passage en AGE serait irrégulier et toutes conséquences pourraient en être tirées. La souveraineté de l'assemblée générale est cependant opposée à cet argument, qui n'est pas retiré mais se trouve soutenu par une minorité.

11h12

ComCo - Un vote sur l'AGE, un vote sur les admissions et titularisations, un vote sur le groupe de travail ?

Résolution 18R/01 : Clôture de l'AGO (assemblée générale ordinaire) et passage en AGE.

Contre : Une

Abstentions : Une

Pour : Six

Résolution adoptée sans opposition manifeste : Le bureau de séance est inchangé.

Ordre du jour : Remonter le 4B, ensuite 4A, ensuite Trans Aide et Equinoxe, ensuite 4C et 4D ; Edvige et municipalités : Point 3 (ajout) ; TMSM (Tout' Moun' Sé Moun') ; Synthèse ; 5 entre le 4C et le 4D.

Donc :

3 4B

adhésions 4A 4C 5 4D

Vote sur ce projet d'OJ ainsi amendé :

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 8

11h28

3 -

B - Aides et la Fédération :

ComCo - David Monvoisin... Dijon... Partenariat signé... Ex AEquo et RLG ont également signé un partenariat avec la délégation locale de Aides. Projet de week-end "boîte-à-outils" entre Aides et la Fédération pour échanger ce qui se fait à droite à gauche... redéployer...

Projet reporté au quatrième trimestre

2008 ? Pour information, Aides et Sidaction se sont rapprochées, Aides et Sida Info Service pourraient se rapprocher.

Changement de municipalités :

Reims - Reims est passé à gauche, congrès du PS en novembre, adjoint au maire élu pour se battre contre les discriminations, Ex AEquo a avancé un dossier pour un partenariat sur cinq ans sur un vrai CGL unique, PaCS en mairie depuis lundi, Olivier Nostroy est donc conseiller municipal, dircab adjoint =président d'HES (Gilles Bon-Maury).

Trans Aide - Il n'est pas sûr qu'Adeline Hazan comprenne la question trans (Act Up - Paris l'aurait interpellée sur le sujet).

An Nou Allé et Tjenbé Rèd - Martinique : Raymond Occolier, qui s'était signalé par des propos homophobes, a été réélu maire du Vauclin et élu président de l'association des maires de Martinique, ce qui le positionne comme futur sénateur... Il conviendra de rester vigilant.

Tjenbé Rèd - La Réunion : le nouveau maire de Trois-Bassins s'est exprimé de façon plus qu'ambiguë sur le lieu de rencontre homosexuel de l'île, situé sur sa commune : la Souris-Chaude. Il a notamment permis un amalgame entre homosexualité et pédophilie. Il conviendra de rester vigilant.

Lyon - Pas de changement.

Metz - Passé à gauche... mais le nouveau maire ne semble pas favorable au mariage des couples de même sexe. Cependant, davantage d'articles de journaux et désormais, le conseil général sollicite Couleurs Gaies...

Nancy - La mairie a voulu rencontrer toutes les associations, travailler sur Jean-Pierre Humblot, dont la plaque commémorant l'assassinat a été vandalisée récemment.

ComCo - Pour rappel, Jean-Pierre Humblot a été assassiné à Nancy sur un lieu de rencontre homosexuel le 31 juillet 2003, alors que le cardinal Joseph Ratzinger publiait, le 1er août 2003, des "Considérations" contre les unions de couples de même sexe qui recelaient de nombreux arguments homophobes. Cette concomitance avait frappé la Fédération à l'époque et il serait intéressant de lier la prochaine visite du pape Ratzinger à cette affaire, ce que propose Tjenbé Rèd.

Orléans - Le maire UMP - M. Grouard -, réélu, a promis une aide et un financement pour le local... dossier en cours... il faut attendre...alors qu'on a déjà pris les clefs. Délégation "Solidarité(s) et Famille(s)" (?).

Orléans : ville jumelée avec Trévise en Italie (dont un adjoint au maire - M.Gentillini -avait proposé de donner un fusil aux chasseurs de pédés : le maire a décidé de suspendre le jumelage... à proposer pour le prochain Prix fédéral ?). Rama Yade est venue à Orléans pour annoncer deux priorités : la lutte contre les violences faites aux femmes dans le monde et la lutte contre l'homophobie.

Dijon - à l'instar de Lyon, reconduction de la municipalité sortante ; CIGaLes profitera de se second mandat pour étendre son audience et mieux assurer sa pérennité..

Tours - Jean Germain... reconduit... Nouveau député PS, Jean-Patrick Gille, le conseil général est passé de droite à gauche mais pas de changement pour l'instant, un PaCS en mairie

Nantes - Invités à rejoindre le conseil de Nantes Métropole, l'ancien président est devenu conseiller municipal. Nouvelle présidente : Sandra.

Rennes - Edmond Hervé est parti, la ville est resté à gauche, aide à la marche des fiertés...

Deux nouvelles assos à Rennes qui voulaient intégrer le CGLBT, une sportive et Centr'Egaut, cette dernière recalée (entrisme).

Angers - La douceur angevine a failli se refroidir et Angers passer à droite...Ancien président de Quazar devenu conseiller municipal... Conseil municipal ouvert (plus que le maire)...

Conseil général : l'Anjou reste une terre de mission, un tiers à gauche dont un conseiller général membre de Quazar. La mairie soutien la Pride.

Lille - Aubry reconduite à Lille, surtout Vanneste pas élu à Tourcoing et Lille Métropole reste à gauche. Travail important sur un local (L'Egide) avec la mairie. Mais un emploi-jeune n'a pas été reconduit. CGL Lille (a fêté ses dix ans, quatre associations membres, l'Egide a une vingtaine de membres).

11h55 - 3A

Tjenbé Rèd évoque Sizzla et le projet TMSM (Tout' Moun' Sé Moun') : un kit sera fourni aux intéressés, la venue de Ratzinger et plus encore le fichier Edvige.

Débat : Edvige - Recours en Conseil d'Etat déjà fait... Ennuyeux pour les députés UMP bisexuels ou homos qui pourraient être fichés (Trans Aide, humour noir)... CA de Tours avant-hier soir (10 juillet) : CP à mutualiser ? Ecrire aux députéEs et sénateurEs ? Tour de France de Rama Yade ? (Qui tient à ce que les associations LGBT soient invitées à chaque étape.) HALDE - avis négatif déjà émis.

CNIL - avis négatif.

Dominique (CIGaLes Dijon) précise que le recours en Conseil d'Etat met en avant une triple argumentation : protection de la vie privée, secret médical, liberté d'engagement syndical et politique.

Résolution 18R/02 : Une campagne sera portée par la Fédération portant sur les positions suivantes :

- Abrogation du fichier Edvige et renoncement au fichage des associatifs (santé et secret médical, liberté et vie privée, engagement politique et syndical) ;
- Reprise du CP de Tours ;
- Interpellation azimutale des députés sénateurs et demande question orale écrite au gouvernement ;
- Interpellation des députés européens français de faire pression sur la France ;
- Signature fédérale de la pétition en ligne déjà lancée ;
- Interpellation ou participation à la constitution de collectifs locaux.

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 8

- - -

Résolution 18R/03 : La Fédération soutient le projet Tout' Moun' Sé Moun' lancé par Tjenbé Rèd pour ouvrir le dialogue avec la communauté ragga dancehall en France.

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 8

Résolution 18R/04 : La Fédération soutient la proposition avancée par Tjenbé Rèd de protester selon des modalités restant à définir contre la venue de Joseph Ratzinger en France.

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 8

Résolution 18R/05 : La Fédération soutient la proposition avancée par Equinoxe de protester contre les propos tenus avant son élection par le nouveau grand rabbin consistorial de France.

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 8

12h36

Suspension des débats.

13h42

Reprise des débats.

Corps électoral : neuf membres titulaires (les mêmes plus Saintes, arrivée).

ComCo - Doit-on confirmer l'invitation à la CIF (Coordination InterPride France)?

Salle - Malgré leur intérêt, d'éventuels débats avec la CIF ne sont pas l'actualité majeure...

ComCo - Nous n'avons rien à cacher. Cela fait longtemps que nous essayons de faire venir la CIF ou les autres réseaux nationaux interrégionaux, simplement la CIF risque de nous dire ce qu'elle nous a toujours dit : "Sur le principe nous sommes d'accord pour travailler avec nous, mais pas aujourd'hui ni dans les dix ans qui viennent".

Orléans - C'est une interprétation, il serait bon de leur proposer de venir pour entendre de leur bouche ce qu'ils ont à dire.

NPPV : 1

Contre : 2

Abst : 0

Pour : 6

13h51

Saintes - Crédit agricole, PaCS...

ComCo - Opportunité de demander à nos députés et sénateurs de poser une question écrite au gouvernement ?

Saintes - Eventuellement en septembre... Décision déjà attendue en juillet/août... Pensions de réversion, congés spéciaux (code du travail)... Cas au ministère de la défense : accepté. C'est une question politique : est-ce que le gouvernement veut aller sur l'union civile ? Auquel cas il freinera les améliorations du PaCS... Ils peuvent freiner mais pas aller contre une tendance lourde... Dans trois ou quatre ans, il y aura peut-être un PaCS pour un mariage.

14h16

4B

La ComCo donne lecture des contributions écrites de Mikaël Vanhonacker -HomoLogué(e) - et Stéphane Arousseau - ComCo -, absents.

14h28

Corps électoral : dix membres titulaires (les mêmes plus Lille, arrivée).

4B - Qui aura le droit de vote ?

Dijon - Un droit de vote par association, peut être un délai pour les nouvelles associations ?

Statut d'observateur pendant un an ?

Tjenbé Rêd - Double majorité (des fondateurs d'un côté et de l'ensemble des Membres de l'autre)? Charte ? Fondateurs et collège général ?

Orléans - Il faut entendre la frustration des associations LGBT qui ne possèdent pas encore de local, la titularisation intervenant uniquement après l'obtention d'un local. Cette règle a été outrepassée dès janvier 2008 pour notre entrée à la Fédération... D'autres conditions de titularisation pourraient être envisagées sous l'angle de la qualité de la prestation apportée aux usagers. Le critère du local n'est pas suffisant.

Angers - Idée de membres fondateurs déplacée, ce qui fait la vitalité d'une association est son présent, pas son passé. En revanche, il suffit d'être deux pour déclarer une association en préfecture... seuil minimal d'adhérents ou d'ancienneté ? Danger : fédération d'individus.

Angers : Tonic's.

Dijon - Conseil des sages... douteux. Droit de veto ? Associations fantômes : ne pas les admettre...

Rennes - L'historique ne doit pas empiéter...

Trans Aide - Un fonctionnement, c'est d'abord un projet. Equilibre entre le "machin" et le bureau politique avec service d'ordre... Plus de fédéralisme... ou plus de centralisme ?

Maintenant, il vaut mieux "une association, une voix". Mais il faut respecter les minorités.

Tjenbé - En gros, il s'agit de supprimer le statut de Membre associé, association affinitaire ? Soit, mais quel système de vote ? Double majorité des associations et des adhérents des associations ?

Lille - Importance du consensus...

Angers - Projet, bonne foi...

Metz - Deux fois dans l'année, c'est pas assez... C'est pour ça que la ComCo se réunit deux fois en plus...

Angers - Question du nombre de personnes... Seuil minimal : dix adhérents ?

Saintes - Fédération pas si fermée que ça... Mais ne pas accepter tout et n'importe quoi. Tout le monde doit avoir un droit de vote, oui, mais le poids doit être différent.

Tjenbé - Critère : nombre de personnes présentes lors de la dernière AG ?

Dijon - Une association, une voix. **On ne peut pas demander aux associations de participer aux débats, se déplacer, etc, sans aller jusqu'au bout de la démarche en leur laissant in fine la possibilité de s'exprimer par un vote. Aussi idée d'égalité entre Membres et de non hiérarchisation.**

Trans Aide - Maintenant, il vaut mieux : une association, une voix. Mais : respecter les minorités.

Résolution 18R/06 : Suppression avec effet immédiat de la catégorie des membres associés, associations affinitaires et titularisation avec effet immédiat de l'ensemble des membres concernés, sauf pour elles à exprimer un avis contraire d'ici le terme des prochaines Rencontres.

NPPV : 2

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 8

Nouveau corps électoral : quatorze (les dix membres titulaires anciens et les quatre membres associés, associations affinitaires anciens).

15h48

Résolution 18R/07 : Suppression avec effet immédiat de la catégorie des membres associés, observateurs et transformation des membres concernés en observateurs non membres - avec effet immédiat.

NPPV : 2

Contre : 1

Abstention : 1

Pour : 10

Résolution 18R/08 : Une association membre, une voix - avec effet immédiat.

NPPV : 2

Contre : 2

Abstention : 1

Pour : 9

Résolution 18R/09 : Lorsqu'une association demande son adhésion, elle peut être admise ; elle peut voir refusée sa demande, sur refus motivé ; elle peut se voir proposer le statut d'observateur pendant une durée maximale d'un an : elle peut également demander à être admise comme observateur pendant une durée maximale d'un an avant de demander l'adhésion.

NPPV : 3

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 11

16h10

Tjenbé Rêd fait observer que, selon elle, la résolution 07 vient de la radier [commentaire subjectif] ainsi qu'une dizaine d'autres membres. Un long débat s'ensuit. D'autres membres

font observer que, selon eux, la résolution 07 ne radie aucun membre. L'assemblée souhaite que les associations radiées soient immédiatement réintégrées.

Résolution 18R/10 : La résolution 7 est rapportée ; Suppression avec effet immédiat de la catégorie des membres associés, observateurs et transformation des membres concernés en observateurs non membres - avec effet immédiat, faisant qu'on se retrouve en présence d'une seule catégorie de membres et des observateurs ; les associations actuellement concernées par cette catégorie sont titularisées, sauf pour elles à exprimer un avis contraire d'ici le terme des prochaines Rencontres.

NPPV : 2

Contre : 0

Abstention : 1

Pour : 11

Nouveau corps électoral : quinze (quatorze plus Tjenbé Rèd).

16h31

Demande d'adhésion : Trans Aide

Stéphanie N. (Trans Aide) ajoute à la présentation de l'association que si autour de la table une association ne votait pas pour son adhésion, alors Trans Aide ne participerait pas aux votes suivants au cours du week-end, tant que son adhésion ne serait pas ratifiée.

16h52

Huis clos.

Résolution 18R/11 : Trans Aide est admise comme membre titulaire de la Fédération.

NPPV : 2

Contre : 1

Abstention : 0

Pour : 12

17h17

4A

Qui fédérer ?

Salle - La Charte sert de base.

Tjenbé Rèd - La Charte est abrogée par les résolutions 6 et 10 qui sont incompatibles avec son texte, lequel met en avant la gestion d'un local ouvert au public.

Salle - Qui fédérer ? LGBT... L et G et B et T ou L et/ou G et/ou B et/ou T ? La Charte ne doit pas être abrogée... Ses principes et valeurs sont d'une grande importance pour l'ensemble des membres... Attachement au principe d'une charte...

Après sondage, il apparaît qu'environ les deux tiers de la salle n'ont jamais lu la Charte. La ComCo, assistée de Trans Aide, donne lecture de la Charte en rappelant les circonstances de son adoption.

Rennes - Crainte : que la Fédération devienne un principe diffus... à partir du moment où on accepte toutes les associations LGBT et pas seulement les Centres LGBT. Si toutes les délégations locales de Aides adhèrent... Ne fédérer que des fédérations ?

Romain L. GAGL Orléans - Référence à la charte d'Ottawa (sur la santé).

Angers - On ne va pas regretter que beaucoup d'associations puissent adhérer...

Mais qu'est-ce qu'un Centre ?

Trans Aide - Un Centre, c'est un local. Maillage du territoire.

Tjenbé Rèd - Problème pour les associations qui gèrent un local : elles n'ont plus de démarche qualité. Créer une catégorie de membres titulaires ?

Dijon - dans la suite des échanges à l'instant, on peut également se poser la question de l'adhésion d'associations uniquement conviviales à la Fédération, pertinent ? convivialité, critère suffisant ?

Saintes - Adhéos a adhéré au vu de la charte parce qu'elle était très complète.

Mais on peut faire de l'accueil autre part que dans un local. Difficilement...

Un local est très structurant pour une association.

Orléans - Aides n'est pas une association identitaire.

Rennes - DJ, APGL...

Orléans - Charte en deux parties : valeurs de la charte, communes et partagées par les assos et les Centres, et critères d'engagement de la charte, réservés pour les centres existants ou en devenir ?

ComCo - Ce qui était le cas jusqu'à présent...

Salle - Sur quelle base évaluer le respect de la charte ? Auto évaluation ?

Evaluation entre pairs ? Recréer une catégorie de membres titulaires sans recréer la distinction des droits de vote ?

18h11

Dimanche 13 juillet 2008

Ouverture de la séance à 9h

L'assemblée confie le secrétariat de séance à Romain C.

Matthieu C. (Pdt séance) revient sur la question de la charte.

Celle-ci est conservée, son esprit également, les Membres y étant tous attachés.

Pour la rendre plus adéquate suite aux décisions prises en assemblée la veille, elle sera adaptée.

Cécile (Lille) prend alors la parole pour attirer l'attention des Membres sur le fait que la charte suppose le respect de critères de qualité. Elle ne souhaite pas que la charte soit réduite à de vagues horizons.

Romain L. (GAGL Orléans) répond que ce n'est pas ce qui a été dit la veille, la charte étant un cadre dans lequel les associations évoluent. On peut selon lui faire vivre des valeurs dans l'action, un cadre qui permette d'atteindre des objectifs. Il ajoute que la Fédération peut incarner aujourd'hui une certaine réalité sans devoir gommer l'historique.

Laurent (Quazar Angers) rappelle que la charte se compose de 2 rubriques : les valeurs et les engagements.

Les valeurs doivent s'appliquer à tous sans distinction.

Les engagements peuvent ne concerner que les Centres en tant que tels.

Stéphanie N. (Trans Aide) rappellent que les associations et les Centres LGBT reconnaissent sans problème les valeurs de la charte, celle-ci étant en définitive une base de construction des Centres LGBT.

Cécile (Lille) rappelle que l'assemblée a transformé la Fédération des Centres LGBT en Fédération des associations LGBT et que cela fait perdre le label « centre LGBT ». Elle rappelle que la titularisation d'un Membre se faisait au regard de critères et que les Centres avaient besoin d'une fédération pour les rassembler. Elle admet que les associations LGBT ont certainement elles aussi besoin d'une fédération. Mais elle pense que les Centres ont des besoins spécifiques par rapport aux associations LGBT.

Matthieu C. (Pdt séance) rappelle à l'assemblée qu'il reste à définir ce qu'est un Centre LGBT et ce qu'est une association LGBT pour mettre en exergue les différences entre les 2.

David A. (Tjenbé Red + An Nou Allé!) rappelle que la catégorie des Membres Titulaires existent toujours sur le papier car la résolution adoptée la veille ne portait suppression que de la catégorie des Associés Affinitaires. Cette résolution crée selon lui un souci puisque cela recrée une distinction. Il est possible d'une part de conserver 2 catégories (centre et

association LGBT) et d'autre part cela a une nécessaire répercussion sur le nom de la Fédération qui devrait devenir Fédération LGBT.

Stéphanie N. (Trans Aide) prend l'exemple de Trans Aide qui souhaite s'impliquer dans le renforcement local des Centres LGBT. Les associations LGBT s'ouvrent, s'élargissent, se renforcent. Un Centre LGBT doit reconnaître la charte. Aucun centre ne peut représenter une volonté hégémonique localement. Aucune discrimination entre centres et associations LGBT ne saurait être acceptée. Il faut aussi parallèlement veiller à l'attention portée aux Centres. L'ouverture implique le renforcement et non la dilution.

Romain L. (GAGL Orléans) affirme que les associations LGBT ont besoin de l'expérience nationale car les associations sont des centres LGBT en devenir.

Jean-Pierre C. (Quazar Angers) partage les points de vue développés par Romain L. et Stéphanie N. Il affirme l'abandon du verrouillage intellectuel et le dépassement du format actuel.

Il faut mettre toutes les énergies LGBT dans un même pot commun, sans pyramide. Il lui semble possible à l'intérieur d'un même pot de créer des groupes de travail thématiques. Il est selon lui urgent d'abandonner les clivages qui ne marchent plus en ayant un esprit large. Cécile (Lille) entend bien tout ce qui se dit. Elle souhaite que l'assemblée définisse ce qu'est un centre.

Denis L. (GAGL Orléans) pense également qu'il faut abandonner toute catégorie et toute hiérarchie. Il adopte aussi l'idée de groupes de travail thématiques.

Il rappelle que la Fédération et les associations locales doivent toujours fournir un important effort sur la santé gaie car les moyens actuels sont obsolètes.

Bruno M. (CIGaLes Dijon) fait sien un fonctionnement sans catégorie (car un centre est une association avant tout) et pose que le règlement intérieur peut définir les particularités d'un centre et établir par là-même des groupes de travail spécifiques.

Laurent (Quazar Angers) approuve ce qui a été dit sur la non-catégorisation et les groupes de travail thématiques.

David A. (Tjenbé Red + An Nou Allé!) prend alors la parole pour souligner son accord quant à ce qui vient d'être dit.

Frédéric H. (Adhéos Saintes) pense que toute association est un Centre en devenir et réaffirme que la charte doit être notre dénominateur commun. Le fonctionnement est bloqué depuis 1,5 an et celui-ci doit être réinventé. Il se positionne pour les groupes de travail thématiques, voire régionaux aussi. Il est selon lui urgent de travailler sur les sujets car le côté pragmatique peut aussi éclairer nos règles.

Sébastien (GAGL Orléans) intervient alors pour rappeler à l'assemblée que les tours de parole doivent être respectés.

Grégory (CGLBT Rennes) souhaite que nous impulsions une nouvelle dynamique pour créer d'autres centres LGBT.

Matthieu C. (Pdt séance) émet la proposition suivante :

Résolution : « *les Centres LGBT et les Associations LGBT Membres de la Fédération reconnaissent les valeurs de la charte et reconnaissent en elle une base d'animation et de construction des Centres LGBT* ».

Vote : 15 votants

NPPV : 2

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 13

Matthieu C. (Pdt séance) continue en proposant que l'assemblée statue sur un nouveau nom pour la Fédération.

Stéphanie N. (Trans Aide) met en garde l'assemblée contre le fait de vouloir trop changer d'un coup alors qu'il y a des Membres absents. Elle incite à la prudence en respect des Membres absents.

Jean-Louis K. (LGP Tours) rappelle également que les Membres absents peuvent également être intéressés par tout ce qui se passe ce week-end et qu'il faut penser à eux.

Stéphanie N. (Trans Aide) rappelle que 2 Membres ne participent pas au vote des résolutions depuis hier, un par pudeur et l'autre peut-être par blocage. Elle pense que nous ne devons pas les laisser de côté et entendre également ce qu'ils ont à dire. Personne autour de la table n'a envie de voir partir quiconque.

Mathieu M. (CIGaLes Dijon) rappelle que l'enjeu actuel n'est pas de trouver tout de suite un nouveau nom définitif.

Bettina (Couleurs Gaies Metz) affirme que des interprétations non nominatives ne regardent pas toute l'assemblée.

Matthieu C. (Pdt séance) pose la résolution suivante :

Résolution : « l'assemblée générale constate, au regard du travail entrepris et des résolutions votées lors des 18R, qu'il est pertinent de réfléchir à une nouvelle nomination de la Fédération, avec aménagement des statuts et règlement intérieur. L'assemblée est favorable à ce principe de changement et se prononcera lors des prochaines Rencontres. »

Vote : 15 votants

NPPV : 3

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 12

A la suite de ce vote, le secrétariat de séance est de nouveau assuré par David A. (ComCo).

[9h52

Tjenbé Rêd - Fédération LGBT de France ? Bien recréer deux catégories ? (La distinction n'étant plus dans la nature de la voix mais : Centre, pas Centre.)

Trans Aide - S'investir dans le renforcement des Centres LGBT.

Orléans - On est en devenir, on a besoin de cet appui national pour devenir CGL.

Angers - Mettre dans un pot commun toutes les énergies nationales... Imaginer des groupes de travail thématiques au sein desquels pourraient se retrouver les Centres, les associations conviviales... Inventer autre chose en ayant l'esprit large.

Lille - Pas deux catégories, définir ce qu'est un centre LGBT, groupe de travail...

Orléans - Démolir les hiérarchies... Développer les liens transversaux plutôt que pyramidaux...

Effort à faire en terme de santé gaie. Il faut bosser avec Aides, avancer : distribuer des capotes ne suffit plus.

Dijon - Simplifier, groupes de travail, Fédération LGBT OK...

Angers - Appeler les Centres Centres et les associations associations... Fédération LGBT OK... Groupes de travail...

Saintes - Bébés CGL... La Charte est un dénominateur commun indispensable.

Rennes - Motiver à la création de CGLBT localement. Faire des mallettes ? Ne pas créer une fédération trop large... Des débats à 250, c'est difficile... La Fédération des Centres doit rester la Fédération des Centres...

Résolution 18R/12 - Les associations et Centres LGBT se reconnaissent dans la Charte et les valeurs qu'elle incarne : elle est la base d'animation et de construction des Centres LGBT ; son texte sera adapté aux évolutions statutaires actuellement débattues.

NPPV : 2

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 13

Projet de résolution - Est-ce que l'assemblée veut changer de nom ?

Trans Aide - Attention aux absents !

Tours - Les absents sont absents.

Trans Aide - Attention aux absents et aux NPPV (Lille et Metz) !

Dijon - L'objet aujourd'hui n'est pas de changer de nom.

Metz - Couleurs Gaies ne souhaite pas être interpellée.

Résolution 18R/13 - L'assemblée est favorable à un changement de nom et se prononcera lors des prochaines Rencontres sur ce sujet.

NPPV : 3

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 12

10h27

Secrétariat de séance ? Maintenu.

10h33

4E - Ratification

Dominique (CIGaLes Dijon) demande alors la parole pour faire partager à l'assemblée un court exposé préparé sur le thème des ratifications :

« La ratification, en droit, est un acte postérieur à une signature par lequel l'autorité étatique investie du pouvoir de ratifier confirme l'authentification du plénipotentiaire.

- *C'est donc un instrument de droit qui est réservé pour sa mise en œuvre à une partie qui doit **obligatoirement avoir fait l'objet d'une élection**. En l'occurrence utiliser cette méthode pour demander aux associations membres d'une autre association de confirmer un vote est un non sens juridique. Cela revient à considérer que l'élection dont les membres représentatifs à l'association de niveau national est caduque, ou bien que les membres qui y délibèrent, délibèrent sans pouvoir de vote, ce qui est un second non sens juridique.*
- *S'il est estimé que les membres représentant n'ont pas légitimité à voter de façon directe (c'est-à-dire sans ratification, qui encore une fois en système associatif est un non sens), il faut alors utiliser une procédure qui en droit est une procédure de niveau final, qui est celle du référendum (ce qui revient au même qu'une assemblée générale – assemblée générale voulant alors obligatoirement dire que sont convoquées tous les membres adhérents du dernier niveau -).*
- *A l'heure actuelle au niveau de la Fédération, le système retenu est une assemblée générale constituée seulement des associations adhérentes, il s'agit donc juridiquement d'une fédération d'associations et non s'une association, ce qui là aussi est en contradiction avec l'enregistrement du niveau national aussi comme association.*
- *En associatif, la seule possibilité justifiée d'utilisation du système de la ratification, est par exemple le fait qu'une conseil d'administration (c'est-à-dire une instance de niveau intermédiaire élue par une assemblée générale), prennent une décision telle que compléter ses membres suite à une démission, par cooptation, et que la décision prise relève du niveau décisionnaire complet de l'assemblée générale, il y a alors dans ce cas confirmation de la décision par ratification à l'AG suivante. Mais bien parce que la décision prise l'a été par une instance dont le niveau de décision n'est pas celui adapté à la mesure adoptée, alors que dans le fonctionnement actuelle de la Fédération, il s'agit d'une assemblée générale qui statut, puis en fait **d'une remise en cause de la décision, qui plus est, par une instance non***

identifiée constituée des membres des différentes associations composants la Fédération elle-même. Cette instance n'ayant pas d'existence juridique propre. Cela constitue un troisième non sens juridique qui s'ajoute aux deux premiers déjà identifiés ci-dessus.

- *Ensuite au niveau philosophique, cela part d'une bonne intention au départ, mais en fait, en y regardant de plus près, c'est un **manque total de confiance** dans les membres représentatifs de l'association du niveau national (Fédération).*
- *Soit il faut convoquer annuellement (pas obligatoirement, mais c'est tout de même le plus fréquemment l'intervalle retenu) une assemblée générale avec tous les membres cotisants aux différentes associations locales, soit il ne faut pas que l'instance de niveau national soit une association, mais bien une fédération au sens juridique du terme, et alors, ce sont les associations qui sont membres, et il n'y a aucune justification à ce que les décisions de la fédération fassent l'objet d'une confirmation par les associations du niveau local. Le corollaire étant qu'en système fédératif, juridiquement, une décision ne peut s'imposer aux membres, mais reste du niveau de **l'orientation**. La seule chose qui puisse être utilisée est **la délabellisation** de l'appartenance au niveau fédératif, lorsque le non respect d'une orientation du niveau national n'est pas suivi par une association locale.*
- *Le système actuel retenu est louable dans l'esprit, mais juridiquement absurde et surtout totalement sclérosant et décentre les débats de leur fonds sur la complexité de la forme de part son système d'aller et retour.*
- *Une autre solution consiste à opérer une fusion-absorption des différentes associations locales par la fédération, le niveau local devant alors une délégation (départementale, régionale, locale).*
- *Au niveau du droit, le seul moyen de revenir sur une décision votée, est de prendre une nouvelle décision suspendant, ou revenant à la situation antérieure, mais elle doit l'être **par le même niveau** (même si les membres constituant le niveau ont évolués entre temps) qui a précédemment pris la décision incriminée, il s'agit donc en fait de **décisions successives du même niveau, mais en aucun cas de confirmation ou de ratification**. En cela le niveau ratificatif retenu à l'heure ne peut qu'entraîner difficultés et encore une fois décentrer le débat sur la forme au détriment du fond. »*

David A. (ComCo) informe l'assemblée qu'il est maître en droit, a rédigé un mémoire sur les associations loi 1901 auquel il a eu 14 et que cet exposé est faux.

Dijon - Compliqué. On piétine. (Lecture d'une recherche juridique et règlementaire sur la notion de ratification...) Sclérosant...

An Nou Allé et Tjenbé Rèd - L'exposé présenté sur la notion de ratification est infondé.

Prenons l'exemple de la construction européenne : les chefs d'Etat signent, les Etats ratifient par la voie qui leur est propre (parlements, référendum)...

Les résolutions des 17R n'ont pas été ratifiées parce que le PV des 17R n'a pas été fourni en temps voulu ! Il serait singulier de torpiller une procédure pour mieux la dénoncer ensuite...

La ratification est indispensable à la respiration démocratique de la Fédération. Contrôle par les CA. Risque d'évolution vers un régime d'assemblée. [commentaire subjectif ajouté a posteriori]

Dijon - Supprimer la procédure de ratification serait une incitation à participer aux AG, à mieux préparer les AG en CA localement.

Lyon - La tacite ratification existe et permet de ne pas dépendre du silence des membres qui ne participeraient pas. J'ai pas eu de CA entre la réception de l'ordre du jour et aujourd'hui. Je sais pas ce que va penser mon CA de l'AGE.

Trans Aide - Usine à gaz, bureaucratie. On est des responsables associatifs éluEs, susceptibles de ne pas être rééluEs.

Tours - 17R pas ratifié... Pas argument. La ratification est quand même une étape importante.

"Machin"... Simplifier ? Décisions urgentes ?

Orléans - Je suis là tout seul, les copains sont pas là. J'ai été élu au CA, le CA m'a élu président. Je suis donc en mesure de prendre des décisions sur place. Ce n'est pas à la Fédération de régler toutes les craintes de telle ou telle personne ou association.

Angers - L'exposé dijonnais était intéressant et David (ComCo) y répond par d'autres arguments juridiques.

Metz - Ratification : mot un peu fort. Mais si les groupes derrière ne sont pas d'accord, comment la Fédé fédère ?

Reims - Tacite ratification. Ne pas tout donner à ratifier... L'AG peut inviter les associations membres à ratifier telle ou telle résolution...

Nantes - Il faudrait presque refaire les rencontres lors de mes CA pour obtenir la ratification.

Lille - Exercice pénible, m'enfin... Certaines associations fonctionnent selon le mandat représentatif avec des élus, avec un mandat laissé au bureau... Nous à Lille, ce n'est pas forcément notre fonctionnement principal. Nos décisions sont collectives. Mais cela ne répond pas forcément à la question : Comment faire fonctionner la démocratie directe quand on est nombreux ?

Tjenbé Rèd - Soumettre certaines résolutions seulement à ratification ? En tout cas soumettre à ratification les résolutions des présentes Rencontres paraît indispensable.

Saintes - Certaines résolutions méritent ratification. Sur d'autres choses, on peut se prononcer rapidement.

ComCo - Soit on garde le processus actuel de ratification, soit on le supprime, soit mixte.

Tjenbé Rèd - Il faut d'abord statuer sur le régime appliqué aux résolutions de ce WE.

Trans Aide - Si unanimité pour changer les statuts, on valide, sinon report à l'AG suivante. Si opposition d'un tiers, ratification. Si blocage...l'AGE tranche.

11h43

Suspension de séance.

11h48

Résolution 18R/14 : Les résolutions adoptées lors des 18R suivent le régime habituel de ratification (ratification sous un mois et demi).

NPPV : 0

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 15

Résolution 18R/15 : Le régime habituel de ratification est maintenu.

NPPV : 1

Contre : 12

Abstention : 1

Pour : 1

Résolution 18R/16 : Un nouveau régime de ratification portera sur certaines résolutions seulement ; une proposition en ce sens sera soumise aux 19R.

NPPV : 1

Contre : 5

Abstention : 2

Pour : 7

- - -

11h58

4C - Exécutif ?

Dijon - Contre un groupe de travail, contre une commission. **et pour l'élection d'une nouvelle direction ayant pour première mission l'application des décisions votées lors des 18R**

Angers - Quid du groupe de travail ? **que la ComCo proposait-elle par là ?**

Orléans - CA de sept personnes avec présidence tournante comme actuellement avec un secrétaire et secrétaire adjoint et un trésorier et trésorier adjoint et avec scrutin uninominal.

Trans Aide - Intégrer les sensibilités minoritaires, pas de purge à l'issue de ce WE... Pas pour un tir aux pigeons à bulletins secrets. Compromis démocratique et loyal.

Tours - Ajout d'un porte parole qui ne soit ni le président ni le trésorier ni le trésorier adjoint ni le secrétaire.

Reims - L'histoire a son importance, l'avenir aussi.

Tours - Deux groupes ou un seul ?

ComCo - Deux groupes ou un seul ? Comment on s'organise sur les six prochains mois ?

Lille - L'exécutif et le groupe de travail... L'exécutif doit exécuter. Contre un porte-parole clairement identifié. C'est facile, facile à manipuler. Porte-parolats thématiques ? Voter une nouvelle instance... Mais quel est le projet ? quel est l'objet de la Fédération ?

Tjenbé Rêd - Valeurs collectives, scrutin de liste.

Dijon - Porte-parolat... Question pas forcément **à trancher** aujourd'hui.

Nancy - L'instance devra être LGBT - représentative.

Saintes - Le groupe de travail doit travailler sur le projet, les statuts, l'organisation. Un document écrit devra être envoyé avant la prochaine AG aux associations.

ComCo - Changer l'exécutif...

Angers - Plusieurs temps...

Tjenbé - La diversité LGBT doit être respectée mais aussi la diversité des origines : une seule personne originaire d'Afrique ou d'Outre-Mer est présente ici parmi une trentaine de personnes de souche européenne, cela pose problème.

Dijon - Nous sommes là pour nous occuper de la diversité LGBT, pas pour nous occuper de questions raciales.

Orléans - ComCo jusqu'à ratification puis forme de CA jusqu'aux 19R.

Projet de résolution - La Commission de coordination est remplacée par un Conseil d'administration.

Explications de vote :

Trans Aide - On ne peut pas faire un CA : les résolutions ne sont pas ratifiées.

Orléans - J'ai tenu le même discours à Dijon il y a six mois mais la ComCo actuelle a fait la démonstration qu'elle ne parvenait pas à travailler.

La ComCo rejoint cette position en rappelant qu'il ne s'agit pas de passer de l'ombre à la lumière : des choses ont été faites (David A. (ComCo) rappelle les personnes qui ont fait partie de la Commission de coordination : **François G. (Bordeaux), Nadine LC (Angers), Alexandre D. (Metz), Matthieu C. (Lille), Stéphane A. (Metz), Jérémie H. (Reims), Jean-Louis K. (Tours) et « votre serviteur, moi-même »**), des résultats obtenus, les bilans d'activité des ComCo successives ont toujours été adoptés à une large majorité. Mais il est vrai que la ComCo est fatiguée et surtout que ses membres doivent s'occuper de leurs propres associations : de nouvelles personnes [des noms sont cités], qui ont fait de nombreuses propositions lors de ces Rencontres, seraient entièrement bienvenues pour mettre en pratique leurs propositions.

Angers - Conserver le nom de Commission de coordination... Considérablement élargie... Qui intégrerait l'ancienne équipe...

Orléans se déclare extrêmement gêné par cette démarche d'interpellation malsaine car des personnes de grande qualité présentes dans l'assemblée n'ont pas été citées.

Dijon - Il faut se garder de formuler des pronostics électoraux... Mais on peut parler de maladresse qui fait mine de distribuer des bons points

Nantes - Mandat d'un an à recouper avec l'année civile.

ComCo - Le mandat d'été à été permet de chevaucher le mandat de la présidence qui court d'hiver à hiver et permet ainsi d'assurer une meilleure continuité des instances de la Fédération. Suspension de séance.

13h15

14h15

Résolution 18R/17 - Le scrutin de liste est remplacé par un scrutin uninominal pour l'élection de la nouvelle Commission de coordination.

NPPV : 2

Contre : 2

Abstention : 1

Pour : 10

Résolution 18R/18 - Un nombre fixe de membres est prévu pour cette Commission.

NPPV : 2

Contre : 2

Abstention : 2

Pour : 9

Résolution 18R/19 - La commission comprend au plus neuf membres.

NPPV : 2

Contre : 0

Abstention : 2

Pour : 11

Résolution 18R/20 - Sont éluEs les neuf premierEs candidatEs ayant obtenu le plus de suffrages.

NPPV : 2

Contre : 0

Abstention : 2

Pour : 11

Résolution 18R/21 - Aucun seuil minimal n'est requis pour être éluE.

NPPV : 4

Contre : 5

Abstention : 2

Pour : 4

Résolution 18R/22 - Un seuil minimal est défini comme suit :

NPPV : 2

Un tiers : 5

Majorité simple : 8

Abstention : 0

Jérémy (ComCo) propose qu'un tour de table soit fait pour se déclarer ou non candidat à la nouvelle ComCo.

On commence le tour par l'ancienne ComCo :

Matthieu C. : candidat

Jérémy : non

Jean-Louis : non

Stéphane : candidat par procuration

David : le Conseil d'administration de Tjenbé Red est partagé sur la candidature de son président à la ComCo car d'une part il a besoin de lui pour mener à bien des projets, mais d'autre part souhaite faire parler de diversité à la Fédération. Candidat

Le tour de table continue :

Delphine (Trans Aide) : non

Stéphanie(Trans Aide) : non

Jean-Michel (FGL) : non

Xavier (FGL) : non

Bettina (Couleurs Gaies) : non, Stéphane candidat

Emmanuel (RLG) : non

Laurent (Quazar) : non pas maintenant

Jérémie (Equinoxe) : non

Laurence (Equinoxe) : non

Francesca (Equinoxe) : non

Patrick (Equinoxe) : non

Bianca (GAGL) : non

Sébastien (GAGL) : non

Romain (GAGL) : non

Denis (GAGL) : non pas maintenant

Frédéric (Adhéos) : non

Romain (CIGaLes) : non et « je n'ai pas besoin d'expliquer pourquoi »

Dominique (CIGaLes) : non pas maintenant

Bruno (CIGaLes) : non

Mathieu (CIGaLes) : non

Jean-Pierre (Quazar) : non pas maintenant

Alexis (LGP Tours) : candidat

Frédéric (LGP Tours) : non

Nicolas (LGP Tours) : non

Raphaël (CGL Nantes) : non

Cécile (Lille) : non

Grégory (CGLBT Rennes) : non

Sont candidatEs : Alexis, David, Matthieu, Stéphane.

14 bulletins (plus un NPPV)

4 bulletins blancs, 10 suffrages exprimés, seuil de majorité des suffrages exprimés : 6.

Alexis : 10 (soit 100% des suffrages exprimés)

David : 7 (soit 70% des suffrages exprimés)

Matthieu C. : 10 (soit 100% des suffrages exprimés)

Stéphane : 8 (soit 80% des suffrages exprimés)

Résolution 18R/23 - Sont élus à la Commission de coordination : Alexis, David, Matthieu, Stéphane.

- - -

14h46

Huis clos

15h07

Résolution 18R/24 - Sans opposition manifeste, les 19R sont fixées à Tours les samedi 31 janvier et dimanche 1er février 2009.

Déclaration finale de la ComCo - Chères Amies, Chers Amis, la Fédération vient de se donner les moyens de sortir d'une crise qui, espérons-le, aura été une crise de croissance. Nous espérons que le pire soit passé. Cependant, tous les points qui devaient être abordés ne l'ont

pas étés. La Commission de coordination élargie (sortante et entrante) remercie l'assemblée générale de sa confiance et lui présentera rapidement un premier projet de nouveaux statuts, dès la ratification des résolutions votées lors de ces Rencontres acquise. Préparer les 19R ne va pas être une tâche simple : nous aurons besoin de toutes les contributions et de toutes les énergies à cette fin. Jérémie souhaite nous aider par esprit de responsabilité : il va vous en toucher un mot dans un instant. Nous remercions également le CGLBT de Rennes pour son investissement, singulièrement Grégory ; nous remercions enfin notre Présidence, Tours, pour son énergie et sa disponibilité, singulièrement Alexis qui nous apporte son regard neuf et Jean-Louis qui nous quitte mais qui nous accueillera à Tours dès janvier ! A eux, à vous, merci !

Jérémie prend la parole et expose ses motivations.

Résolution 18R/25 - Sans opposition manifeste, l'assemblée accepte la proposition de Jérémie de participer aux travaux de la ComCo.

Clôture de l'AG

15h14

Une première version du présent procès-verbal ayant été soumise aux membres le 15 juillet 2008,

Des amendements ayant été formulés ensuite, notamment : par Trans Aide, le vendredi 18 juillet 2008 à 8h14 ; par Dominique (CIGaLes), par Denis (GAGL), par Romain (CIGaLes)

Une seconde version du présent procès-verbal ayant été soumise le 24 juillet